REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-04-07

ARTICLE 1ER:

Un avenant aux contrats de location et d'assistance des défibrillateurs est conclu avec les sociétés Newfi et Défébril relatif à la fourniture et à la maintenance d'un défibrillateur extérieur au Centre d'art Contemporain de Meymac pour 60 mois à compter du 26/05/2022 pour un montant de 129.00 € HT par trimestre.

Meymac, le 25 Avril 2023

Le Maire de Meymac,

Philippe BRUGERE